

BULLETIN MUNICIPAL

juin 2017

Lus la Croix Haute



”

ÉDITORIAL

Après un printemps, au temps extrêmement variable, voici déjà l'été qui pointe son nez. Le rythme change, les enfants animent encore de leurs cris la cour de l'école, mais profitent aussi de la chaleur pour investir la piscine la dernière semaine de juin. Les jeunes artistes donneront une touche de couleur au mur du préau en le couvrant d'une fresque sous l'œil attentif de Marie Sophie.

Les marchés retrouvent plus d'ampleur, les saisonniers rejoignant ceux qui courageusement, ont répondu présent chaque dimanche d'hiver.

Ceux qui étaient partis hiverner dans des contrées plus clémentes sont de retour, les estivants arrivent, les centres de vacances se remplissent. Les troupeaux sortent des bergeries et prennent leurs quartiers d'été, gagnant doucement de l'altitude en suivant la pousse de l'herbe.

Les travaux sur les routes, le gros entretien de printemps, la mise en place du plateau sportif sont autant de chantiers qui occupent à plein temps l'équipe des agents municipaux et les élus en charge des dossiers.

Les citoyens viennent aussi prêter mains fortes : le groupe fleurissement autour de Corinne Pierson apporte une touche fleurie au village qui vient compléter l'opération fleurissement des fontaines.

Merci pour leur investissement et leur bon goût. Les chasseurs se joignent cette année au groupe d'entretien des sentiers lors de la journée citoyenne. Élaguer, nettoyer les revers d'eau, transpirer pour le bien commun avant de passer un bon moment convivial autour d'un repas partagé un rendez-vous attendu maintenant et qui se déroulera cette année le 10 juin pour cause d'élections.

De nombreuses animations et soirées sont au programme cet été, vous trouverez dans ces pages l'agenda de ces manifestations. Beaucoup ne sont possibles que grâce à l'investissement de nombreux bénévoles, organisateurs ou simples petites mains... Nous les remercions pour leur implication qui fait de Lus La Croix Haute un village vivant et attractif.

Alain Matheron

”

EAU POTABLE

Nous avons donc conduit des études et recherché les subventions qui devraient nous permettre de résoudre une bonne partie des problèmes.

Accompagnés par le département et par l'agence de l'eau avec qui nous avons signé un contrat nommé 'Contrat de progrès' nous pouvons envisager, sans déséquilibrer les finances communales, un plan de travaux d'envergure.

Deux grandes catégories de travaux devraient donc voir le jour rapidement cette année et en 2018.

- **Le traitement** : notre choix se porte sur un traitement le plus naturel possible sans addition de chlore, nous nous sommes donc tournés vers **des traitements aux rayons ultraviolets UV**. Les eaux de la Jarjatte, des Mas et du village seront ainsi traitées de manière identique à celle déjà traitée des Derbons.

- **La fiabilité des réseaux** : deux surpresseurs viendront permettre l'alimentation avec une pression normale, de la partie haute des Lusettes et de la Jarjatte. Une partie des réseaux fuyards sera systématiquement remplacée et à cette occasion ramenée en bord de chemin sur terrain communal.

- **Secteur Jarjatte** : construction d'un réservoir couplé à un surpresseur et une unité de traitement par UV pour le hameau de La Jarjatte.

- **Secteur village et Mas** : mise en place de deux unités de traitement UV sur les deux réseaux de distribution ainsi que la mise en œuvre d'un surpresseur, pour permettre l'abandon de la source de Godaire présentant de nombreuses pollutions.

L'objectif final est de garantir une qualité bactériologique sur ces trois réseaux et de les équiper de comptage pour une meilleure gestion des fuites.

”

ÉTAT CIVIL

■ Mariages

29/04/2017 : Anouck GUYOT et Fabien PESENTI

3/06/2017 : Peggy RAISSON et Hubert HERBAUX

■ Décès

01/12/2017 : Max DURAND

05/01/2017 : Gilbert ARNAUD

30/01/2017 : Max BONTHOUX

01/03/2017 : Eliane BERTRAND

03/03/2017 : Mylène PASA

” Compte rendu Conseils Municipaux

Compte rendu Conseils Municipaux

CONSEIL DU 14 MARS 2017

Présents : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, PIERSON, BERNARD, BERMOND, PEYRICHOU, CARMEL, PARRON. Absent(s) : MM. MONGEON, LEFEBVRE, ORAND, GARCIA, TISSEYRE, REBOUL. Pouvoir(s) : MM. LEFEBVRE à CARMEL, TISSEYRE à BERNARD.

► Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2016

Approuvé sans réserve.

► **Compte de Gestion 2016 – budget annexe chaufferies** Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2016, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.

► **Compte Administratif 2016 - budget annexe chaufferies**

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire, Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes : 13 091,00 €	Recettes : 57 217,71 €
Dépenses : 13 880,27 €	Dépenses : 53 917,18 €
Résultat N-1: + 31 882,73 €	Résultat N-1: + 243 053,32 €
Résultat de clôture : + 31 093,46 €	Résultat de clôture : + 246 353,85 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

► **Affectation du résultat 2016 – budget annexe chaufferies**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- + 31 093,46 € en section d'investissement, RAR – 110 000,00 €, + 78 906,54 € (excédents de fonctionnement capitalisés),
- + 167 447,31 € en section de fonctionnement.

► **Compte de Gestion 2016 – budget annexe service du bois**

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2016, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.

► **Compte Administratif 2016 - budget annexe service du bois**

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire, Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes : 56 217,42 €	Recettes : 179 615,45 €
Dépenses : 91 390,23 €	Dépenses : 114 568,71 €
Résultat N-1: 43 037,33 €	Résultat N-1: + 773 636,62 €
Résultat de clôture : + 7 864,52 €	Résultat de clôture : + 838 683,36 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

► **Affectation du résultat 2016 – budget annexe service du bois**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- + 7 864,52 € en section d'investissement,
- + 838 683,36 € en section de fonctionnement.

► **Compte de Gestion 2016 – budget annexe service des eaux**

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2016, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.

Compte Administratif 2016 - budget annexe service des eaux
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire, Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes : 771 357,05 €	Recettes : 139 050,80 €
Dépenses : 91 442,66 €	Dépenses : 139 017,33 €
Résultat N-1: - 516 164,12 €	Résultat N-1: 0,00 €
Résultat de clôture : + 163 750,27 €	Résultat de clôture : + 33,47 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

► **Affectation du résultat 2016 – budget annexe service des eaux**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- + 163 750,27 € en section d'investissement, RAR – 33 894,00 €,
- + 33,47 € en section de fonctionnement.

► **Compte de Gestion 2016 – budget commune**

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2016, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.

► **Compte de Gestion 2016 – budget commune**

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2016, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.

► **Compte Administratif 2016 - budget commune**

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire, Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes : 470 031,46 €	Recettes : 900 181,12 €
Dépenses : 770 510,05 €	Dépenses : 880 728,30 €
Résultat N-1: - 66 844,95 €	Résultat N-1: + 412 783,07 €
Résultat de clôture : - 367 323,54 €	Résultat de clôture : + 153 173,94 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

► **Affectation du résultat 2016 – budget commune**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- - 367 323,54 € en section d'investissement, RAR – 237 438,00 €, RAR + 170 186,00 € + 153 173,94 € (excédents de fonctionnement capitalisés),
- 0,00 € en section de fonctionnement.

► **NATURA 2000 – animation et gestion du site « FR8201680 – Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute » - année 2017**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la commune contient un espace désigné en site Natura 2000 par l'état, intitulé « FR8201680 – Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute ».

La commune a sollicité la Communauté des Communes du Diois (CCD) pour porter l'animation Natura 2000 de ce site.

Dans ce cadre, la CCD propose de s'engager à porter une animation Natura 2000 mutualisée entre plusieurs sites dont celui de la commune, tout en laissant le soin à celle-ci de présider le comité de pilotage, instance décisionnelle des actions à mettre en oeuvre.

Considérant la nécessité de mettre en place une convention de création d'un service commun établie entre la CCD et les communes concernées afin de spécifier le rôle de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider le rôle de la CCD en tant que structure porteuse de la gestion et de l'animation du site Natura 2000 présent sur la commune,
- de valider le rôle de la commune, garante de la présidence du comité de pilotage Natura 2000 de son site,
- de valider l'objet et les termes de la convention de création d'un service commun de gestion et d'animation Natura 2000 – année 2017 établie entre les différentes parties,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

► **Frais de scolarité – participation financière avec la Ville de Gap**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'un enfant dont les parents sont domiciliés sur la commune poursuit sa scolarité à l'école primaire « Anselme Gras » de la Ville de Gap. Considérant la nécessité de délibérer du fait de la présence d'un groupe scolaire et son restaurant sur la commune de Lus-la-Croix-Haute.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- de participer financièrement aux frais scolaires de l'enfant domicilié sur la commune de Lus-la-Croix-Haute qui poursuit son cursus scolaire 2016/2017 sur la Ville de Gap et ce, à hauteur de 525,00 €

► **Motion pour le maintien de la maternité et de la chirurgie de l'hôpital de Die**

- Vu l'expiration des autorisations de fonctionnement de la maternité et de la chirurgie de l'hôpital de Die au 30 décembre 2017,

- Vu le départ en retraite du chef de service gynécologie-obstétrique en avril 2017,

- Considérant la nécessité de renouveler le personnel titulaire des dits services dans les plus brefs délais,

- Considérant la nécessité absolue d'assurer la sécurité de la population dépendant de l'hôpital de Die (Diois, Vercors, Saillansonnais...) et des nombreux visiteurs du Diois,

- Considérant que « l'éloignement de certaines zones départementales vis-à-vis de l'hôpital de Valence, [entraîne] un risque pour la population, en l'absence de dispositif de substitution » (arrêté 2016-1202 de juin 2016 de Madame la Ministre de la Santé),

- Considérant la volonté de professionnels de santé (trois gynécologues-obstétriciens, un anesthésiste et un chirurgien viscéral) de candidater pour les postes publiés pour le centre hospitalier de Die, à condition que des autorisations de fonctionnement de 5 ans soient accordées,

- Considérant les démarches contre productives de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et de la direction du centre hospitalier référent de Valence qui découragent les candidats dans leurs démarches pour travailler à Die,

- Considérant la mobilisation sans faille de la population et des élus pour affirmer l'impérieuse nécessité de maintenir les services de maternité et de chirurgie (pétitions, manifestations, etc.),

Le conseil municipal de la commune de Lus-la-Croix-Haute demande à Madame la Ministre de la Santé, Mme Marisol Touraine, d'accorder le plus rapidement possible les autorisations de fonctionnement des services de gynécologie-obstétrique et de la chirurgie pour une durée 5 ans ainsi que l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à leur bon fonctionnement.

► **CCD - convention de financement relatif au déploiement de la fibre optique à l'habitant sur le territoire de la Communauté des Communes du Diois**

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Département de la Drôme prévoit le déploiement d'un réseau de fibres optiques à l'habitant couvrant l'ensemble des habitations du département (et du département voisin de l'Ardèche) à horizon de 10 ans. Un 1er maillon de 2300 km de FO a été déployé par ADN. Ce qui a permis le dégroupage de nombreux centraux téléphoniques et l'accès à un débit permettant le «Triple Play» d'un grand nombre de foyers. Le syndicat mixte ADN assure le déploiement des infrastructures.

L'objectif final de ce projet de fibre optique est de couvrir à 97 % de la population du département de la Drôme et de l'Ardèche en très haut débit. Cela correspond aux ambitions de la Mission France Très Haut Débit de l'Agence Numérique.



” Compte rendu Conseils Municipaux

Compte rendu Conseils Municipaux

► CCD - convention de financement relatif au déploiement de la fibre optique à l'habitant sur le territoire de la Communauté des Communes du Diois

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Département de la Drôme prévoit le déploiement d'un réseau de fibres optiques à l'habitant couvrant l'ensemble des habitations du département (et du département voisin de l'Ardèche) à horizon de 10 ans. Un 1er maillon de 2300 km de FO a été déployé par ADN. Ce qui a permis le dégroupage de nombreux centraux téléphoniques et l'accès à un débit permettant le «Triple Play» d'un grand nombre de foyers. Le syndicat mixte ADN assure le déploiement des infrastructures.

L'objectif final de ce projet de fibre optique est de couvrir à 97 % de la population du département de la Drôme et de l'Ardèche en très haut débit. Cela correspond aux ambitions de la Mission France Très Haut Débit de l'Agence Numérique.

Selon les estimations d'ADN, le montant global de la prise est estimé à 1500 € (sur une base de 311 000 prises-total ADN). Il a été arrêté le principe de financement suivant :

- Etat (France Très Haut Débit) : 540 € (36%)
- Département (Drôme Ardèche) : 160 € (11%)
- Région (Rhône Alpes) : 150 € (10%)
- ADN : 350 € (23%)
- EPCI : 300 € (20%)

Pour le financement de l'EPCI, un accord de principe lors de la prise de compétence a opté pour le financement à part égale entre la CCD et les communes membres soit 150 €/ prise pour chaque collectivité. Considérant les échanges entre les communes et la CCD portant notamment sur le financement partagé à 50/50 des dépenses engagées par la CCD pour le projet communication électronique - fibre optique, Vu la délibération C160915-05 du Conseil communautaire approuvant les principes de la fiscalité professionnelle unique (FPU), Vu la délibération C161020-03 instituant la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts concernant l'attribution de compensation liée à la FPU

Considérant la proposition de convention travaillée par la commission Fibre qui détaille les engagements réciproques, précise les phases de déploiement et les dispositions financières selon les différentes phases et situations communales ainsi que les modalités de révision et la durée d'engagement.

Considérant la nécessité de disposer d'un représentant pour le suivi de ce dossier sur chacune des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- d'approuver le projet de convention à intervenir entre la CCD et les communes pour partager le financement du déploiement de l'infrastructure à 50/50,
- de désigner M. BONNIOT Émile comme référent communal pour le suivi du déploiement de la fibre optique
- que la participation de la commune sera gérée via l'attribution de compensation liée à la FPU :
- soit en déduction de l'attribution de compensation,
- soit dans le cas des attributions de compensation négatives via une participation de la commune qui s'imputera dans le budget communal au compte 73921 (dépense de fonctionnement) et dans le budget de la CC Diois au compte 73211 (recette de fonctionnement).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et exécuter la présente délibération

► CCD – adhésion initiale au service intercommunal mutua-

lisé mise à disposition des communes – convention SISEMA (Service Intercommunal Secrétaire de Mairie)

Considérant la délibération C170209-05 du conseil communautaire du 09 février 2017,

Considérant la nécessité de continuité du service public et considérant la mise en place par la Communauté des Communes du Diois d'un service intercommunal mutualisé mis à disposition des communes pour l'exercice de compétences en matière de secrétariat de mairie, Considérant que la commune délibère sur le principe d'une adhésion au service mais que celui-ci ne sera mobilisé que si la commune effectue une demande préalable au regard d'un besoin.

Il est proposé d'adhérer à ce service et de signer la convention cadre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- d'adhérer au service intercommunal mutualisé mise à disposition des communes,
- que l'adhésion au service n'entraîne pas engagement de mobiliser ce dernier mais simplifie la gestion administrative en cas de besoin pour la commune.

■ ■ ■ CONSEIL DU 11 AVRIL 2017

Présents : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, MONGEON, BERNARD, BERMOND, ORAND, CARMEL, PARRON.

Absent(s) : MM. PIERSON, LEFEBVRE, PEYRICHOU, GARCIA, TISSEYRE, REBOUL.

Pouvoir(s) : MM. PIERSON à BONNIOT, LEFEBVRE à CARMEL, PEYRICHOU à MATHERON, TISSEYRE à LAURENT.

► Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2017

Approuvé sans réserve.

► Budget Primitif 2017 du budget annexe Chaufferies

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2017 du budget annexe Chaufferies, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 562 906 € et comme suit :

Section de fonctionnement	224 657,00 €
Section d'investissement	338 249,00 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe Chaufferies, exercice 2017, à la somme de 562 906,00 €.

► Budget Primitif 2017 du budget annexe service Bois

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2017 du budget annexe service Bois, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 162 806,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	993 645,00 €
Section d'investissement	169 161,00 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe service Bois, exercice 2017, à la somme de 1 162 806,00 €.

► Budget Primitif 2017 du budget annexe service des Eaux

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2017 du budget annexe service des Eaux, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 327 819,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	582 132,00 €
Section d'investissement	745 687,00 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe service des Eaux, exercice 2017, à la somme de 1 327 819,00 €.

► Taxes directes locales – taux d'imposition 2017

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation : 19,30%
- Taxe foncière bâti : 14,05%
- Taxe foncière non bât : 58,39%

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

► Subvention au budget annexe service des Eaux 2017

Le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que le budget annexe de l'Eau et l'Assainissement fait l'objet d'un apport financier depuis le budget Communal.

Considérant la nécessité de statuer sur l'attribution financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de valider l'inscription d'une somme de 441 728,00 € au titre d'une subvention d'exploitation à l'article budgétaire 65737

► Subvention de fonctionnement 2017 aux associations et autres personnes de droit privé

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les différentes demandes déposées à ce jour par les associations. Considérant la nécessité de statuer sur les attributions financières correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations comme ci-après

NOM	MONTANT	NOM	MONTANT
SABELVIE	1 000,00 €	USV Football	200,00 €
ACHB (bibliothèque)	1 200,00 €	Club Lussois du 3ème âge	500,00 €
La Boule Lussoise	400,00 €	Compagnie Le Filet d'Air	2 200,00 €
Lus Culture	1 600,00 €	Les Bouscatiers du Buëch	2 200,00 €
Les Lucioles TAP	5 619,00 €	TRANS'VEY-CORS VTT	4 000,00 €
Judo Club Veynois	600,00 €	Théâtre de Die	200,00 €
Ski Club Veynois	500,00 €	Foyer ski de fond Lus	1 000,00 €
Collège de Veynes	1 400,00 €	YOGANANDA	400,00 €
CAF Buëch Développement/Grande Trace	700,00 €	Les Lucioles EVS	6 307,00 €

► Tarifs 2017 – mise à jour

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de réexaminer les différents tarifs en vigueur à ce jour. Considérant les modifications envisagées, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide avec effet immédiat :

- de porter le tarif de la coupe affouagère à 120,00 €, par 10 voix pour, 3 contre (BERMOND, CARMEL, LEFEBVRE), 0 abstention,
- de reconduire sans modification tous les autres tarifs 2016 pour 2017, par 12 voix pour, 1 contre (BERMOND), 0 abstention.

► Budget Primitif 2017 du budget Commune

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2017 du budget Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 517 775,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	1 697 575,00 €
Section d'investissement	820 200,00 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget Commune, exercice 2017, à la somme de 2 517 775,00 €.

► Personnel communal – modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet supérieure à 10%

Le maire rappelle l'existence du poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires, dimensionné à la demande de l'agent précédemment en poste. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Considérant la nécessité de délibérer au titre de cette modification de poste pour répondre aux besoins du service administratif.

Après en avoir délibéré et sans la participation de M. Laurent BERNARD intéressé par le sujet, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 14h00 hebdomadaires à compter du 1er mai 2017,
- décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 20h00 hebdomadaires à compter du 1er mai 2017 pour assurer :
- l'accueil du service administratif et l'exécution des missions correspondantes,
- le remplacement de l'employé(e) chargé(e) de gestion de l'agence postale communale lors des absences,
- la gestion ponctuelle de l'accueil à la piscine municipale.
- dit que les crédits correspondants figurent au chapitre 012 du budget principal 2017.



” Compte rendu Conseils Municipaux

► **Voiries – échange de domanialité avec le Département de la Drôme**

Monsieur le Maire expose aux membres de l’assemblée délibérante la possibilité d’effectuer un échange de domanialité entre la commune et le Département de la Drôme, sur la base d’un compte rendu établi par la Direction des Déplacements. Il rappelle la réalisation en 2009 de la voie de contournement de Lus Village, opération qui nécessite une mise en ordre de la domanialité. La RD 505 devrait donc être déclassée au centre village pour un classement de la déviation. Il est également proposé de maintenir une continuité des RD 753 et 754 dans le village. De plus, depuis la création du nouveau carrefour RD1075/505, l’ancienne RD 505 n’a pas été déclassée.

L’ensemble de ces échanges représente :

- à classer par le Département de la Drôme,
- voie nouvelle entre Gendarmerie et RD 753 = 160 ml
- ancienne VC entre RD 753 =125 ml
- voie nouvelle entre rue de la Poste et RD 505 =200 ml
- entre RD 505 et RD 754 =125 ml

soit un total de : 610 ml à classer dans le domaine communal,

- RD 505 entre Gendarmerie et RD 753 = 170 ml
- RD 505 entre place du Village et Piscine = 225 ml
- ancienne RD 505 entre pont sur Lunel et RD 1075 = 120 ml
- soit un total de : 515 ml

Enfin l’accès à la station de Lus la Jarjatte est une voie communale dans sa partie basse et une voie privée ouverte à la circulation publique dans sa partie haute. Cette voie est déneigée intégralement par le Département mais cependant entretenue conjointement avec la commune. Il conviendrait de simplifier et clarifier cette situation par une intégration dans la voirie Départementale de l’ensemble de l’itinéraire.

Les longueurs concernées sont :

- voie communale entre RD 505 et domaine privé du Département : = 610 ml
 - domaine privé du Département entre la VC 22 = 1070 ml
- soit un total de : 1680 ml

Considérant l’opportunité de donner une suite favorable à cette proposition d’échange de domanialité avec le Département de la Drôme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de valider les différents échanges exposés ci-avant,
- de solliciter la Direction des Déplacements du Département de la Drôme pour établir la convention de transfert correspondante,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir ainsi que toute pièce nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

► **Eau potable de la commune - approbation du programme de travaux d’eau potable et d’assainissement du hameau des Corréardes**

CONSIDERANT

- le programme de travaux, relatif à cette opération, consistant à renouveler le réseau principal d’eau potable sur 1500 ml environ, à renouveler environ 30 branchements individuels et à mettre en séparatif une partie du réseau d’assainissement du hameau en prévision de son raccordement à la station d’épuration communale, pour un montant de 343 000 € HT, y compris les sommes à valoir,
- le plan de financement prévisionnel et le taux d’aide maximal de 80% qu’il est possible d’obtenir pour cette opération de travaux,
- la capacité financière de la commune pour engager cette opération de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide d’approuver le programme de travaux consistant à renouveler le réseau principal d’eau potable et une partie des branchements individuels du hameau des Corréardes ainsi que la mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées de ce hameau, pour un montant de 343 000 € HT, y compris les sommes à valoir,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

► **Eau potable et assainissement de la commune – mandat de maîtrise d’ouvrage pour la réalisation de travaux sur le hameau des Corréardes**

CONSIDERANT d’une part,

- la problématique de la gestion du réseau d’eau potable du hameau des Corréardes compte tenu de sa vétusté et des incidents majeurs intervenus pendant l’été 2016,
- la nécessité d’engager rapidement des travaux de renouvellement de la conduite principale desservant ce hameau depuis le village,
- l’opportunité de coordonner ces travaux avec les travaux de mise en séparatif des réseaux d’eaux usées et de raccordement du hameau à la station d’épuration communale, en tranchées communes, afin d’optimiser les coûts de réfection de chaussée,
- la nécessité d’équiper le réseau de distribution d’eau potable du hameau d’un compteur général et de reprendre les branchements individuels afin de renouveler les compteurs de chaque abonné en limite de propriété.

CONSIDERANT d’autre part,

- la sollicitation faite auprès du service Gestion de l’Eau – cellule d’assistance technique – du département de la Drôme pour assister la commune dans la réalisation du programme ainsi défini au titre d’un mandat de maîtrise d’ouvrage,
- la proposition financière du département de la Drôme, pour la réalisation d’un mandat de maîtrise d’ouvrage dédié à la réalisation des travaux décrits ci-dessus, pour un montant de 11 540,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide d’approuver la proposition financière de 11 540,00 € HT du Département de la Drôme pour un mandat de maîtrise d’ouvrage visant à réaliser les travaux d’eau potable et d’assainissement sur le hameau des Corréardes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération,
- dit que la délibération sera notifiée au Département de la Drôme, Service Gestion de l’Eau, Cellule SATE, afin qu’il engage cette mission de mandat de maîtrise d’ouvrage.

► **Eau potable de la commune – demande de financement des travaux d’eau potable et modalités d’attribution des aides financières allouées par l’Agence De l’Eau**

CONSIDERANT,

- le plan de financement prévisionnel de cette opération et les capacités financières de la commune,
- la possibilité pour le Département de la Drôme, dans le cadre et sur la durée du 10ème programme de l’Agence de l’Eau, à percevoir pour le compte de la commune les subventions qui lui seront attribuées par l’Agence de l’Eau, et à les reverser à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de solliciter le concours financier de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée et Corse, du département de la Drôme et de l’État, afin de financer les travaux à réaliser au taux maximal autorisé,
- autorise le Conseil Départemental, sur la durée du 10ème programme, à percevoir pour le compte de la Commune les subventions attribuées par l’Agence de l’Eau et à les reverser à la com-

- mune, pour chaque opération sollicitant une aide de l’Agence, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération,
- dit que la délibération sera notifiée au Département de la Drôme, Service Gestion de l’Eau, Cellule SATE, afin qu’il produise l’ensemble des documents nécessaires aux différentes demandes de subvention.

► **Réseaux humides – approbation de l’offre de prix pour la réalisation de la mission de maîtrise d’œuvre des travaux d’eau potable et d’assainissement de Lus-la-Croix-Haute – hameau des Corréardes**

CONSIDERANT,

- l’article 30, alinéa 8°, du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui autorise la passation de marchés publics sans mise en concurrence préalable lorsque le besoin est initialement estimé à moins de 25 000 € HT,
- l’estimation financière de la maîtrise d’œuvre établie à 18 000 € HT dans le cadre du programme de travaux de cette opération,
- la spécificité de cette opération qui nécessite la réactivité du maître d’œuvre et la connaissance du le réseau d’eau potable existant,
- la consultation de maîtrise d’œuvre lancée uniquement auprès de la société HYDRÉTUDES, qui réalise déjà deux opérations de maîtrise d’œuvre sur la commune et qui l’assiste dans la mise à jour

de son schéma directeur d’eau potable, ce qui justifie, compte tenu de sa connaissance du contexte et de l’urgence à engager ces travaux d’eau potable, de ne pas mettre en concurrence cette consultation,

- l’offre de la société HYDRETTUDES, pour la réalisation de cette opération d’eau potable et d’assainissement sur le hameau des Corréardes, pour un montant de 15 500,00 € HT, ce qui constitue une offre raisonnable compte tenu de l’opération à engager et inférieure à l’estimation initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide d’approuver la proposition établie par la société HYDRÉTTUDES pour la réalisation de cette mission d’eau potable et d’assainissement pour un montant de 15 500 € HT,
- autorise Monsieur le président du Conseil Départemental de la Drôme, mandataire de la commune pour cette opération, à signer le marché de maîtrise d’œuvre avec HYDRÉTTUDES pour un montant de 15 500,00 € HT,
- donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
- dit que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet, au Conseil Départemental de la Drôme, mandataire du maître d’ouvrage, et au Trésorier Payeur

” BUDGET

La Commune de Lus La Croix Haute n’a pas un mais quatre budgets :

- Le budget général
- Le budget de l’eau et de l’assainissement
- Le budget chaufferies, réseaux de chaleur
- Le budget du bois

Le budget du bois excédentaire grâce aux ventes, subventionne le budget général, qui peut à son tour subventionner ceux de l’eau et des chaufferies si nécessaire, voir schéma.

Le budget général s’équilibre en fonctionnement sans augmentation du taux d’imposition et dégage une très légère capacité d’auto-financement.

Ce sont donc essentiellement les subventions (département, région, état, Europe, agence de l’eau) et les recettes du bois qui permettent à la Commune d’investir.

La politique budgétaire communale est donc assez simple et peut se résumer ainsi :

En fonctionnement, contenir les dépenses de fonctionnement du budget général donc essentiellement ses charges à caractère général et ses charges salariales. Et en investissement, investir régulièrement en allant chercher le plus de subventions possibles pour réduire la part d’autofinancement.

Principaux investissements 2017

Terrains multisports : 110 000€ (40% département, 20% région) réalisation printemps

Mairie : trois dernières façades : 47 000€ (département 40%), réalisation automne

Certains investissements seront débutés ou étudiés durant l’année 2017 et se poursuivront les années suivantes.

Eau potable : fiabilité des réseaux, traitement : 480 000€, (agence de l’eau + département : 70% espérés)

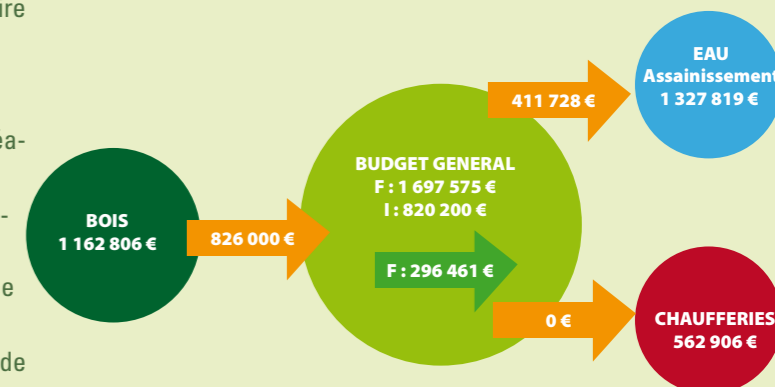
Chaufferies : fiabilité et passage au bois déchiqueté : 500 000€ (région, département, état ?, Europe ?)

Chamousset : achat (2016) par l’établissement public foncier EPORA : (234 262€), étude 2017, travaux 2018... Ce dernier projet complexe de par son envergure et ses objectifs donnera lieu régulièrement à des réunions publiques d’information et de concertation.

Parallèlement la Commune poursuit la **remise en état de ses appartements** et de manière plus générale de son patrimoine, cimetières, églises, routes (environ 60 000€ annuel), école, jardins d’enfants, salles des fêtes, garderie.

Le réseau d’éclairage public est quant à lui, confié au syndicat départemental d’électricité. Extrêmement vieillissant, le premier objectif est la rationalisation du nombre de points lumineux et de l’intensité lumineuse, ceci en limitant la consommation par un éclairage à leds moins gourmand.

Nous avons aussi interpellé le département pour que puisse être construite une **passerelle franchissant le Buëch** au fond du vallon de la Jarjatte. Cela permettrait autant en condition hivernale que le reste de l’année de relier les deux berges. Les discussions restent à venir pour déterminer le maître d’ouvrage et la répartition financière de l’investissement entre le département et la Commune.



Bibliothèque



Le WE des 1^{er} et 2 avril 2017, la Bibliothèque de Lus la Croix Haute recevait en partenariat avec le Foyer Culturel de Veynes, à la salle des Aiguilles, des amateurs de littérature et d'écriture venus de Lus la Croix Haute, des 4 coins des Hautes-Alpes ainsi que de l'Agglomération de Montélimar.

Le samedi après-midi, vingt écrivains se sont essayés avec brio à écrire de courtes histoires, mais aussi des micros et nano-histoires et même des chansons contemporaines à la demande d'un groupe de musiciens lussois.

La veillée fut très animée grâce à la lecture, parfois chantée des textes écrits l'après-midi.

Dimanche matin, alors que les sommets étaient encapuchonnés, les apprentis écrivains ont écrit une lettre pour célébrer les paysages grandioses des lieux !

Après un repas du terroir au « Commerce », Montiliens, Lussois et Hauts-Alpins se sont quittés le cœur XXL pour se retrouver en 2018.

Cet été encore, la Bibliothèque sera ouverte les jours de marché (mercredi et dimanche matin). Avec, si le temps le permet, un extraordinaire stand de plus d'un millier de livres d'occasion !

De l'aide pour le montage (8h) et le démontage (12h30) sera appréciée !

Vu à la TV !

Jean-Louis et Maryline, du **camping Champ la Chèvre**, dans l'émission Bienvenue au camping (TF1) du 8 au 12 mai... Et un reportage sur la **Grange du Mas**, avec Christiane et ses chèvres mohair, dans Météo à la carte (France3)



Journée internationale des forêts

Dans le cadre de la journée internationale des forêts, le centre Couleur Nature a proposé à la classe de CE1-CE2 un projet autour des arbres.

Cette journée a pour but de faire découvrir la forêt partout en France en soutenant différents projets, par le don de plants d'arbres. Elle a pour objectif de mettre à l'honneur 'la forêt, l'arbre et le bois afin de faire découvrir à tous les citoyens leurs multiples fonctions'.

Un parcours pédagogique a donc été mis en place pour l'école avec 2 séances d'animations nature (en avril et en mai), finalisé par la plantation des arbres le mercredi 17 mai.



Laissons les enfants nous raconter ce parcours :

« Nous nous sommes d'abord rendu à Couleur Nature où Quentin, l'animateur, nous a expliqué :

- comment reconnaître certaines essences,

- tout ce qu'on peut faire avec du bois, - quels animaux vivent dans les arbres.

Enora, la Directrice Adjointe, est ensuite venue à l'école pour travailler sur la vie de l'arbre, ses différentes parties et son cycle.

Pour la dernière séance, nous avons planté autour de Couleur Nature :

- des cornouillers sanguins,
- des noisetiers,
- des merisiers,
- des érables.

Puis nous avons fabriqué des feuilles de papier avec de la pâte à papier »

Dans l'esprit de cette initiative nous proposerons cette citation d'un des passionnés de notre milieu, Jean Giono :

«L'homme, on a dit qu'il était fait de cellules et de sang. Mais en réalité, il est comme un feuillage. Il faut que le vent passe pour que ça chante.»

Couleur Nature et l'Ecole.



Pompiers

Depuis septembre 2016, le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de LUS compte dans ses rangs 5 Equipiers Première Intervention Montagne (EPIM) : premiers intervenants du secours en montagne (hors domaines skiables), dont les missions principales sont la localisation, l'abordage et la sécurisation des victimes en montagne ou milieu périlleux.

Du matériel spécifique a été mis à disposition des EPIM par le Service Départemental d'Incendie et Secours de la Drôme (SDIS26)



Cette EPIM, qui appartient au Groupe Montagne des Sapeurs-Pompiers de la Drôme (GMSP26), a suivi une forma-

tion complémentaire et s'entraîne tout au long de l'année avec des formateurs spécialisés dans le domaine du secours en montagne sur divers sites Drômois, en conditions réelles.

Formation de la population :

Ce samedi 6 mai, 6 citoyennes et citoyens Lussois ont obtenu le diplôme de « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1), à raison d'une journée de formation.

Parce-que VOUS êtes le premier maillon de la chaîne de secours, d'autres sessions PSC1 vous seront proposées au CIS de LUS cette année ; notamment une session réservée aux 15 - 18 ans cet été 2017.

Dans le cadre des premiers secours, nous vous rappelons que le village est doté d'un défibrillateur (DAE) ; celui-ci est situé dans le sas du cabinet médical et reste à la disposition du public (24h/24) en cas de besoin sur une victime en arrêt cardiaque.



Recrutement :

Vous avez certainement remarqué les flyers et affiches du SDIS 26 dans le village concernant le recrutement chez les sapeurs-pompiers volontaires de la Drôme.

Si vous avez du temps libre, que vous souhaitez découvrir nos missions et que vous souhaitez vous engager comme sapeur-pompier volontaire, vous pouvez contacter Patrick ORAND au 0616486918 ou Julie MICHEL au 0770448178 pour de plus précises informations.

En 2016, Guillaume THOMAS, récemment installé dans la région, a intégré le CIS de LUS. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Julie Michel.



City Park

Un City Park à Lus La Croix Haute !

Quelques élèves de la classe de Cathy Millet l'on demandé l'année dernière ... il est arrivé...

Cet espace sportif et ludique fermé offre la possibilité de pratiquer des activités de ballon au pied et à la main.

La structure métallique multisports est équipée pour minimiser les nuisances sonores et la surface de jeu en gazon synthétique sablé permet un entretien facile, résistant aux intempéries.

Profitez d'un agréable moment de détente et de loisirs entre amis ou en famille pour les petits et pour les grands !!

N'hésitez pas à l'utiliser c'est gratuit ...

L.Bernard, M.F.Peyrichou, S.Tisseyre.



INSEE

Deux enquêtes de l'INSEE, où quelques habitants de la commune pourront être sollicités vont avoir lieu. La première vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. La seconde sur les ressources et les conditions de vie.

Ces entretiens sont confidentiels et servent uniquement à l'établissement de statistiques.

Les ménages concernés seront avisés par un courrier, et l'enquêteur venant les interroger sera muni d'une carte officielle, l'accréditant.



Station été

Cet été, l'Association "les Amis de la Jarjatte", forte d'une première expérience réussie l'an passé, reprend la responsabilité de la gestion de l'activité d'été de la station Lus-la Jarjatte.

Pour les hébergeurs du village, ainsi que pour les campings de Châtillon, de Lallely, du Haut-Buëch... cette activité est depuis plusieurs années déjà, incontournable !

C'est aussi, sur notre village, 3 emplois, et une activité générant des visites estivales qui seront peut-être suivies de séjours cet hiver.

Souhaitons que la météo de l'été 2017 soit aussi favorable que celle de l'été 2016, puisque l'an dernier, il y avait eu 41 jours d'ouverture sur 43 prévus... et que la préparation minutieuse de la saison avaient permis d'avoir 0 accidents et 0 interventions de secours !

Ouverture du 9 juillet au 31 août
13 h - 18h - 06 72 44 52 34



TRANS'VERCORS

Samedi 26 et dimanche 27 août
Trans'Vercors VTT

En 2017, parcours totalement inédit entre Lus et Grasse-en-Vercors !

Nous recherchons 50 bénévoles pour le WE !

Inscrivez-vous auprès de l'Office de Tourisme
04 92 58 51 85

” des NOUVELLES



” Derniers travaux

- Bâtiment Agence Postale : Peinture des boiseries extérieures. Pose d'une rembarde de sécurité au 1^{er} étage.

- Appartement Ecole : Peinture et sols au 1^{er} étage. Remplacement de 4 fenêtres en PVC.

Appartement Ancienne gendarmerie 1^{er} étage : Réfection des peintures et du sol.

Cimetière des Lussettes : Rognage des souches de sapin.

Forêt : Nettoyage printannier des pistes forestières.

- avec une niveleuse :
- du col de Lus la Croix haute à Gaudoise.
- Serre Feuillet > col de Lus.
- Basset > Fond Giraud
- Avec tractopelle : de Claret au col Lapiou.
- Eparage avec lamier des pistes de Pinier et Motaire.

Responsable travaux : Emile Bonniot

” Agence Postale

Ouverture tous les matins (sauf le lundi) 9h - 12 h - 04 92 44 17 48

Un présentoir pour cartes de visite, flyers, affichettes... est à votre disposition dans la salle d'attente... N'hésitez pas à y laisser vos documents publicitaires...!

” Infos Mairie

L'inscription sur les listes électorales s'effectuera jusqu'au samedi 30 décembre 2017, 12h, dernier délai.

des nouvelles de la vie du village

” Toponymie

'La commune de Lus est composée actuellement de 22 hameaux, ou « villages » dont plusieurs avaient autrefois une vie sociale active (église, école, fête votive...). Il faut y ajouter 16 quartiers, anciens ou modernes. Les noms mêmes de ces groupements d'habitations constituent, comme tous les autres noms de lieux de la commune, un patrimoine toponymique qui révèle des aspects importants de l'histoire de Lus et en particulier témoigne de l'importance de l'habitat sur le territoire de cette commune.

Quelques exemples :

Lussettes : lieu où habitait la famille Lucet (diminutif de Luc). Il y a des Lucet aux Lussettes aux XVII^{es}. et XVIII^e s. et le nom est souvent écrit Lucettes.

Les Miellons : probablement le même mot que Milon, nom de personne, dérivé d'Emile.

Les Derbons. Ce nom est celui de la taupe en occitan. Lieu de prédilection pour les taupes ? Ou bien nom de famille, surnom à l'origine ?

Les Fauries, du latin Fabrica, désignait des forges ou plutôt un atelier local où on travaillait le fer pour fabriquer des outils.

Les Chaumets, diminutif de l'occitan chauma (d'origine prélatine) « espace dénudé, pâturage »

La Croix Haute : vient bien sûr de la croix qui a été plantée à proximité du col. Crux alta « croix haute » au XV^{es}.

(...)



Si vous voulez en savoir plus, vous trouverez une foule de renseignements et de documents, dans le livret 'Les noms de lieux de Lus la Croix Haute', édité par l'association Lus Culture, complément de la très belle exposition à la Maison de la Mémoire.

tion Lus Culture, complément de la très belle exposition à la Maison de la Mémoire.

” Natura 2000

Un livret de 12 pages, présentant la richesse d'une biodiversité peu courante, ainsi que plusieurs statuts de protection visant à la préserver sur le site Natura 2000 de Lus-la-Croix-Haute, paraîtra en juin 2017.



Gratuit, vous le trouverez auprès de la mairie et de l'Office de Tourisme. Une incitation à découvrir, des trésors bien cachés !

” Bien-être

Association Noun Bien-être

Des personnes à votre écoute, des conférences, des ateliers individuels ou collectifs de relaxation et de méditation Reiki, des siestes musicales ou massages sonores pour se détendre, se reposer, prendre le temps de vivre et d'apprécier le présent.

Contact : 06.08.26.10.40

Massages Bien-être

Le Refuge Détente vous accueille toute l'année à son nouveau cabinet, à la Pépinière. Modelages adapté à vos besoins..... Californien, pierres chaudes mais surtout aromathérapie.

Récemment diplômé en esthétique le Refuge espère bientôt vous offrir des soins de beauté... soins visage, pieds, manucure, épilation à cire, teinture des cils et sourcils, maquillage jour et soir, dès que les formalités nécessaires sont complètes.

Bons cadeaux personnalisés, disponibles en une heure ou une demi-heure.

Horaires flexibles, rdv possible même le dimanche et les soirs.

Louise Bailey 06 30 43 24 58

Cabinet de psychologie.....

Jehanne Rutten, psychologue, ouvre une consultation à la maison médicale de Lus, le mercredi, sur rendez-vous.

Contact : 06 38 64 12 29

Guide des Activités



CHAQUE SEMAINE

TOUS LES LUNDIS

DIAPORAMA : Dominique Vivarès – 20h30 – Gratuit - Ce photographe amateur vous propose de partager ses coups de coeur rando autour d'un diaporama

TOUS LES MARDIS

VISITE À LA FERME : Ferme Bébébé – 10h à 12h – 6,5€/ad et enf + 2ans - réservation 06 27 70 38 45
Visite de la filature artisanale et de la ferme de chèvre angora autour d'une petite collation.

TOUS LES MERCREDIS

MARCHÉ

BIBLIOTHÈQUE

CONCOURS PÉTANQUE À LA MÊLÉE : Camping Champ la chèvre - 14h15 – 4€ avec lots à gagner

CINÉMA : Les Lucioles - Salle des Fêtes – 19h séance enfant et 21h séance adulte - 6,5€/ad et 5,5€/enf

TOUS LES JEUDIS

ATELIER FILAGE OU FEUTRAGE : Ferme Bébébé – 9h à 12h – 30€/pers sur réservation au 06 27 70 38 45

CONCOURS TAROT : Camping Champ la chèvre - 20h – 4€ avec lots à gagner

TOUS LES VENDREDIS

TOUCH RUGBY : Lus en Forme - 20h à 21h – stade Corréardes – 6€ - réservation 06 25 47 18 60

TOUS LES DIMANCHES

MARCHÉ

BIBLIOTHÈQUE



DIMANCHE 9 JUILLET

FÊTE DU PAIN

Hameau du Trabuëch - à partir de 11h. Musique, concours de pétanque doublettes montées à 14h avec la Boule Lussoise (10€/inscription), vente de pains, flozons et pizzas cuits au four à bois, glaces du Trièves, fromage de la Jarjatte, grillades et buvette au profit de l'ADMR.

JEUDI 13 JUILLET

CONCERT JAZZ MANOUCHE - « Les Voileurs de Pompes »

Camping de la Condamine – 20h30 – gratuit - Fred, Enji et Maxime pratiquent le swing de contrebande. Ils vous propulsent à grands coups de pompes (nom donné à la rythmique du jazz manouche) dans leur univers situé entre la guinguette du bord de Marne et le caveau de jazz enfumé. Possibilité restauration 04 92 58 50 86.

VENDREDI 14 JUILLET

CONCOURS DE BÛCHERONS

Salle des fêtes – 10h à 17h - gratuit – Concours à la hache à partir de 14h, finale vers 17h30 et remise des prix à 18h30, Sculpture à la tronçonneuse, scierie mobile de JF Blanc, essais scie passe partout, marché des producteurs, foire expo des commerçants et artisans de Lus, balade en calèche avec la Calèche d'Ambroisie et à poney avec le Ranch El Paso, ateliers ferme Bébébé feutrage de 10h à 11h et filage de 14h à 15h sur réservation 06 27 70 38 45 (15€/ad et 5€/enfant accompagnant), Food Trucks et buvette sur place, organisé par les Bouscatiers.

FEUX D'ARTIFICES ET BAL

22h Pré la Dame puis 22h30 Place de la République -Soirée avec Feux d'artifices, suivi d'un bal avec DJ At'Em, organisée par le Comité des Fêtes.

DIMANCHE 16 JUILLET

CONCOURS PÉTANQUE

Jeu de boule – Inscription 14h – 10€ inscription - 100€ + mises – Doublette montées organisée par la Boule Lussoise

DU SAMEDI 15 JUILLET

AU MARDI 15 AOÛT

EXPOSITION PHOTO

Salle de l'Office de Tourisme – horaires de l'OT - gratuit.

« Monochrome Altitude » Dominique Vivarès : Lorsque le noir et blanc, les Alpes du Sud et le chemin de fer en milieu montagnard se rencontrent.»

« Dark Sensibility » Marie-Pierre Hernandez : « En communion avec la nature et les éléments, le tout mêlé d'une certaine mélancolie ».

JEUDI 20 JUILLET

FÊTE DE LA PISCINE

Piscine municipale – 15h à 17h – 3€/ad et 1,5€/enf - Animations aquatiques à partir de 4 ans avec des jeux et des épreuves ou chaque participant est récompensé par un lot. Organisée par le maître-nageur.

LOTO

Salle des Fêtes - 21h – tarifs non communiqués - Lots à thème culinaires organisé par le Club amitié et 3^{ème} Age.

CONCERT BLUES - « Fabulous Koko Blues»

Camping de la Condamine – 20h30 – Gratuit – Ce groupe s'inspire de Muddy Waters, Howlin Wolf, mais aussi par des musiciens plus contemporain, Dr Feelgood, Popa Chubby, Kenny Wayne Shepherd... avec une fougue qui donne envie de bouger. Possibilité restauration 04 92 58 50 86

LUNDI 24 JUILLET

CONFÉRENCE – « Le changement du climat »

Salle des Fêtes – 20h30 – entrée libre - Intervention de Jean François Mezeix sur la nécessité incontournable pour l'humanité et l'enjeu local de la transition énergétique par rapport au réchauffement de la Terre du aux émissions de gaz à effet de serre – organisée par les Lucioles.

DU MARDI 25 JUILLET

AU JEUDI 17 AOÛT

EXPOSITION ARTISANALE

Salle des Aiguilles – 10h à 12h et 16h à 19h – entrée libre – Regroupement bijou, sculpture céramiste et art textile, organisé par Lydie Bilhet.

JEUDI 27 JUILLET

CONCERT ROCK - « Acoustik Ladyland »
Camping de la Condamine – 20h30 – gratuit - Croisière chronologique, retraçant les paysages musicaux caractéristiques des années 50 à 70. Possibilité restauration 04 92 58 50 86.

DIMANCHE 30 JUILLET

CONCOURS PÉTANQUE

Hôtel des 3 Marmottes – Inscription 14h – 10€ inscription - 100€ + mises – Doublette montées.

JEUDI 3 AOÛT

CONCERT ROCK

 - «Charly»

Camping de la Condamine – 20h30 – Gratuit - Seul avec son rock endiablé, on peut s'imaginer qu'ils sont 4 sur scène. Possibilité de restauration sur place au 04 92 58 50 86.

DU VENDREDI 4 AU LUNDI 7 AOÛT

FÊTE VOTIVE

Rue Principale - à partir de 19h - Fête foiraine, concert le vendredi, Bal DJ At'Em et feux d'artifices le samedi et concert le dimanche, organisés par le Comité des Fêtes.

DU SAMEDI 5 AU JEUDI 17 AOÛT

EXPOSITION - ART ET ARTISANAT

Chapelle de la Jarjatte – 10h à 12h et de 15h à 19h – entrée libre - Aquarelles, peintures à l'huile et acrylique, feutrine et textile, travail du bois et boutons décoratifs, organisée par Marie-Jo Parron.

DIMANCHE 6 AOÛT

CONCOURS PÉTANQUE

Hôtel Restaurant du Commerce – inscription 14h – 10€ inscriptions – 100€ + mises – Doublette montées.

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION - ART ET ARTISANAT

Chapelle de la Jarjatte – 16h30 présentation d'une œuvre de MJ Parron sur le thème des exoplanètes et vernissage à 18h – organisée par Marie-Jo Parron.

MARDI 8 AOÛT

THÉÂTRE – « LES PRÉCIEUSES RIDICULES »

Salle des Fêtes – 15h et 18h – participation libre au chapeau - La Compagnie «Les Gavroches chapeautés» revisite ce classique de Molière.- organisé par les Lucioles.

MERCREDI 9 AOÛT

SOIRÉE COURTS MÉTRAGES

Salle des Fêtes – Entrée payante - 8ème année: une sélection de films primés au festival international de Clermont-Ferrand. 18h séance enfant et 20h30 séance adulte.

JEUDI 10 AOÛT

CONCERT JAZZ - « Rico Swing Manouche »
Camping de la Condamine – 20h30 – Gratuit - Déjà entendu dans un autre registre jazz, ils reviennent avec un répertoire manouche.... Possibilité restauration 04 92 58 50 86.

SAMEDI 12 AOÛT

TOURNOI DE VOLLEY BALL ET BAL

9h30/18h - Pépinière - Inscription gratuite 04 92 58 51 85 – Le comité des Fêtes organise un 4x4 (1 fille par équipe), suivi d'un bal DJ At'Em à la salle des fêtes.

DIMANCHE 13 AOÛT

CONCOURS PÉTANQUE

La Boule Lussoise – Rdv 14 au jeu de boule – 10€ inscriptions – 100€ + mises – Doublette montées.

JEUDI 17 AOÛT

FÊTE DE LA PISCINE

Piscine municipale – 15h à 17h – 3€/ ad et 1,5€/ enf - Animations aquatiques à partir de 4 ans avec des jeux et des épreuves ou chaque participant est récompensé par un lot. Organisée par le maître-nageur.

CONCERT CHANSONS FRANÇAISES – « Bokélo duo »

Camping de la Condamine – 20h30 – Gratuit – Dix doigts, une voie... un voyage au pays des chansonniers au cœur des standards - Possibilité restauration 04 92 58 50 86.

VENDREDI 18 AOÛT

LOTO

Salle des Fêtes - 21h – Tarifs non communiqués - organisé par le Club Amitié et 3ème Age.

SAMEDI 19 AOÛT

VIDE GRENIER

Rue du Village – 8h à 16h - 18ème édition avec une cinquantaine d'exposants attendus. 1,5€ le mètre avec inscriptions sur place. Organisé par le Club de l'Amitié.

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 AOÛT

TRANS'VERCORS VTT

En 2017, parcours totalement inédit entre Lus et Gresse-en-Vercors avec une journée famille le samedi sur Lus.

Samedi : itinéraires famille sur 6, 16 ou 25km... et le soir Street Race dans les rues du village et dimanche : départ de Lus pour les plus sportifs sur le 60, 80 ou 100km pour rejoindre Gresse-en-Vercors. www.transvercors-vtt.com

DIMANCHE 27 AOÛT

CONCOURS PÉTANQUE

 Fin de Saison

La Boule Lussoise – Rdv 14 au jeu de boule – 5€ inscriptions – Apéro offert – Doublette montées.

JEUDI 31 AOÛT

TONTE DES CHÈVRES ANGORA

Ferme Bébé au Mas Bourget – 9h à 12h – Visite de la ferme pendant la tonte annuelle (6,5€ sur réservation).

SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10 SEPTEMBRE

FESTIVAL DU CIRQUE ET DES CIMES

La compagnie locale des arts du cirque, le Filet d'Air, organise ce week-end en famille autour de la créativité de jeunes artistes. Samedi : 14h30 « Roméo dans la Baignoire » : spectacle burlesque de la Cie C'est Pas Grave - 17h «Silento» : Cirque dansé de la Cie Xav To Yilo -18h Apéro concert Swing, jazz et bossa nova avec « The Lorelei Trio » - 19h30 repas- 21h « Socrate » : Théâtre clown désabusé du Theatre de Caniveau - 22h30 concert « Haut Buëch Night Fever » avec les Cies locales. Dimanche : balade pédestre à 9h30 et retour vers 13h à la salle des fêtes pour un repas tiré du sac et un concert spectacle Swing de contrebande Manouchisé « Les Voleurs de Pompes »

DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE

FÊTE MYCOLOGIQUE

Le Village – Pass payant - de 9h à 17h - « Champignons et Botanique » : marché d'automne, stand de détermination, expositions, apéritif en musique, spectacle, ateliers, conférence, sorties terrain... organisée par les Lucioles.

Horaires d'ouverture cet été

PISCINE :

8 juillet/27 août : tous les jours de 10h30 à 13h et de 14h30 à 18h30 (sauf lundi).

04 92 58 51 64

OFFICE DE TOURISME :

Tous les jours de 9h à 12h (dimanche 9h30 à 12h30), sauf le jeudi et de 14h à 18h le samedi.

04 92 58 51 85

STATION LUS LA JARJATTE

Du 9 juillet au 31 août
13 h - 18h - sauf le samedi

06 72 44 52 34

L'AGENCE POSTALE

Tous les matins (sauf le lundi)
9h - 12 h - **04 92 44 17 48**